



Commune d'Avry

Procès-verbal no 23 de l'assemblée de la commune d'Avry

du mercredi 17 décembre 2014 à 20.00 heures
à l'Auberge d'Avry-Rosé, à Avry

Président M. Benoît Piller, Syndic

Scrutateurs : Mme Myriam Guillet
M. François Bouverat
M. Pierre Chenaux
M. Marc Hauser
M. Peter Mosimann

M. Benoît Piller, syndic, ouvre l'assemblée à 20h00 en adressant un mot de bienvenue et en remerciant les citoyennes et citoyens présents de participer nombreux à cette assemblée qui a été convoquée :

- par un « tout-ménage »
- par un bulletin d'information communale (Avryzoom N° 54 de décembre 2014)
- par une publication dans la feuille officielle N°49 du 5 décembre 2014
- par affichage au pilier public.

M. Piller donne lecture d'un communiqué du Conseil communal concernant la modification du tractanda. « Comme annoncé par un tout-ménage distribué hier et publié sur le site internet de la commune depuis le 10 décembre, la réception d'éléments nouveaux concernant l'application des lois et des prescriptions en vigueur pour l'assainissement des bâtiments a décidé le Conseil communal de retirer du tractanda de ce soir le point 3.7 relatif au crédit d'investissement supplémentaire pour l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport existante.

Le Conseil communal ne débattera pas ce soir du bien-fondé de ce retrait, du message publié dans Avryzoom et des propositions de vote soumises initialement à l'assemblée. Mais il comprend le besoin légitime des citoyens, comme celui de M. Gamboni, auteur du premier projet, de mieux comprendre les raisons de ce retrait qui sont les suivantes :

Se basant sur les lois et prescriptions en vigueur ainsi que sur les nombreuses informations reçues de la part des services de l'Etat sur l'exemplarité attendue des communes lors de l'assainissement ou l'agrandissement de bâtiments existants le bureau d'architecte mandaté a calculé au plus juste les coûts pour respecter toutes ces exigences, comme par exemple le respect de la norme Minergie P.

Le Conseil communal, convaincu également de devoir respecter ces exigences et de devoir faire preuve d'exemplarité, s'est donc résolu à soumettre à l'Assemblée les crédits supplémentaires pour réaliser soit le projet original soit le projet alternatif un peu moins onéreux parce que plus simple. Or, suite à une rencontre avec le responsable du service de l'énergie au début décembre, il semble que ces exigences puissent être revues à la baisse de cas en cas ou qu'elles puissent être mises en oeuvre par étapes plutôt qu'en une seule fois.

Comme il n'était plus possible d'avoir avant l'Assemblée de ce soir une réponse officielle des services de l'Etat quant aux exigences pour notre projet spécifique qui pourraient être revues à la baisse ou qui pourraient être réalisées par étapes, le Conseil communal a jugé préférable de retirer ce point du tractanda de ce soir et de clarifier la situation avant de soumettre, si nécessaire, à nouveau ce dossier à l'Assemblée. En l'état, le crédit de 2,65 millions voté par l'Assemblée le 29 mai 2013 reste valable. »

Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation, M. Piller déclare cette assemblée ouverte et informe que, dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés, comme le permet le règlement de la loi sur les communes.

Nombre de votants : la commune d'Avry compte à ce jour 1333 citoyens électeurs inscrits au registre civique, soit 3 de moins qu'en mai dernier.

Pour cette assemblée, se sont excusés :

M. Jacques Bourgeois
Mme Francine Bourgeois
M. Nicolas Ecoffey
Mme Isabelle Python

Les personnes suivantes sont nommées scrutateurs :

M. François Bouverat
M. Pierre Chenaux
Mme Myriam Guillet
M. Marc Hauser
M. Peter Mosimann

M. Piller rappelle le tractanda de l'assemblée :

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2014

Il ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune.

2. Présentation du plan financier 2015-2020

Commentaire de la commission financière

3. Budget 2015

3.1. Présentation générale du budget fonctionnement et investissement 2015

Rapport de la commission financière

3.2. Crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public

Rapport de la commission financière

Vote

3.3. Crédit d'investissement pour la transformation et la rénovation du bâtiment 78

Rapport de la commission financière

Vote

3.4. Crédit d'investissement pour l'assainissement du préau du bâtiment 78

Rapport de la commission financière

Vote

3.5. Crédits d'investissement pour le Corps de sapeurs-pompiers La Bagne

3.5.1 Crédit d'investissement pour l'achat d'un camion tonne-pompe

Rapport de la commission financière

Vote

3.5.2 Crédit d'investissement pour l'achat de matériel et l'équipement vestimentaire

Rapport de la commission financière

Vote

3.6. Crédit d'investissement pour l'achat de l'article 288 en zone d'intérêt général (ZIG)

Rapport de la commission financière

Vote

3.7. Retiré et Reporté

Crédit d'investissement supplémentaire pour l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport existante

3.7.1 Proposition de voter toutes les décisions relatives à ce point de l'ordre du jour au bulletin secret

(Le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents (Art. 18, al. 2 LCo))

Vote

3.7.2 Approbation d'un crédit supplémentaire de CHF 2'525'500 pour réaliser le projet d'assainissement et d'agrandissement de la halle de sport tel que voté le 29 avril 2013

Position du Conseil communal

Rapport de la Commission financière

Vote

3.7.3 Approbation d'un crédit supplémentaire de CHF 1'881'500 pour réaliser le projet alternatif de rénovation et d'agrandissement de la halle de sport proposé par le bureau LZ&A

(Cet objet sera soumis au vote uniquement si le crédit supplémentaire soumis au vote au point précédent a été refusé.)

Un refus de ce crédit supplémentaire a pour conséquence de clore le crédit d'investissement voté le 29 avril 2013 en l'état actuel des dépenses déjà engagées)

Position du Conseil communal

Rapport de la Commission financière

Vote

3.8 Rapport final de la commission financière sur le budget 2015

Approbation du budget 2015

Vote

4. Modification du règlement sur la gestion des déchets

Rapport de la commission financière

Vote

5. Reprise au domaine public de l'Impasse du Verger

Rapport de la commission financière

Vote

6. Informations du Conseil communal

7. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2014

Il n'est pas donné lecture de ce procès-verbal qui a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

Il a également été publié dans Avryzoom N° 54 du mois de décembre 2014 et figure sur notre site Internet.

La parole est transmise à M. Jean-Louis Pittet qui rappelle qu'il était intervenu, lors de la dernière assemblée communale, afin d'attirer l'attention du Conseil communal sur les problèmes de circulation constatés dans le village suite à l'ouverture de la centrale de biogaz à Seedorf, tout particulièrement sur les importants tracteurs avec remorques qui circulent, qui gênent dans les croisements et qui abîment les bords de la chaussée. Cette intervention n'a pas fait l'objet d'une inscription au procès-verbal.

Avec ce complément, le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2014 est approuvé par 117 citoyens présents et 3 abstentions avec remerciements à Mme Maillard, Administratrice, pour sa rédaction.

2. Présentation du plan financier 2015-2020

M. Moret rappelle les principes et bases légales du plan financier qui doit être mis à jour régulièrement, mais au moins une fois par année. Il est adopté par le Conseil communal, et avec le préavis de la Commission financière, il est présenté à l'assemblée communale.

Cela étant précisé, M. Moret présente quelques hypothèses et précisions :

- Le budget de départ est équilibré (idem 2015),
- Les résultats de l'exercice avant amortissements et intérêts sont de CHF 622'000.-,
- La dette au 31.12.2014 est de CHF 14'323'000.-
- La base tient compte des investissements votés et non votés et d'un éventuel crédit supplémentaire maximal de CHF 1'881'500.—pour l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport existante.
- Les valeurs pour les nouveaux investissements sont :
 - 2% pour les intérêts passifs,
 - 3% pour les amortissements obligatoires,
 - 1% pour les frais de fonctionnement.
- L'augmentation prévisible des recettes va compenser celle prévisible des charges de fonctionnement
- Il n'y a pas d'influence sur le plan financier
- On peut escompter 200 habitants de plus qu'actuellement à fin 2019, dont 40% seraient contribuables à un taux moyen de CHF 4'200.--
- Les investissements et les recettes pour l'épuration des eaux ont été considérés dans le cadre de ce plan financier.

M. Moret commente ensuite les tableaux suivants :



2. Plan financier 2015 - 2020

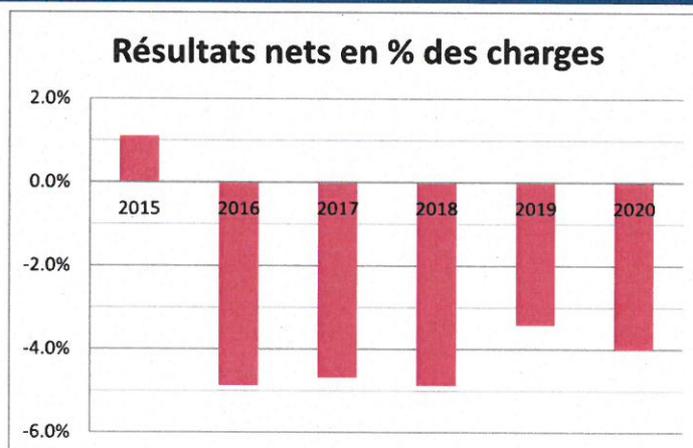
Planification des investissements

	TOTAUX (en milliers de francs)			ENSEIGNEMENT CULTURE LOISIRS	AUTRES
	Total	Crédits déjà votés	Nouveaux invest.		
2015	7'226	5'205	2'021	3'615	3'611
2016	2'229	2'177	52	1'400	829
2017	540	540	0	-38	578
2018	543	-40	583	0	543
2019	1'344	0	1'344	0	1'344
2020	3'022	96	2'926	496	2'526
Σ 2015 - 2020	14'904	7'978	6'926	5'473	9'431
2021 - 2024	7'258	0	7'258	4'200	3'058
Σ 2015 - 2024	22'162	7'978	14'184	9'673	12'489

11

2. Plan financier 2015 - 2020

Evolution prévisible résultat et endettement - 1



12

M. Moret rappelle que la planification financière permet au Conseil communal de diriger et de partager une vision à moyen terme avec la Commission financière. Le détail n'est pas présenté à l'assemblée. C'est un outil qui fluctue et évolue d'année en année, en fonction des intentions projetées par le Conseil communal dans un moment précis.

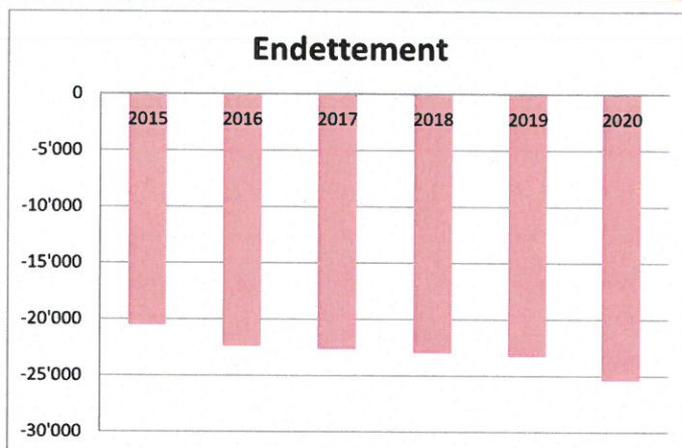
Selon le plan actuel et les investissements projetés, nous respectons actuellement la limite des 5% qui sont autorisés par la loi cantonale fribourgeoise. Ce plan reste bien entendu un outil de gestion, qui permet une vision mais qui peut changer en fonction des projets, des lois et décisions du canton.

Notre endettement prévu aux horizons 2020 prévoit 25 millions de dette, ce qui est effectivement conséquent.

2. Plan financier 2015 - 2020



Evolution prévisible résultat et endettement - 2



13

La parole est transmise à M. Gilbert de Chambrier qui souhaite savoir si le conseil communal s'est donné une limite à cet endettement et si la parcelle 92 en face de la halle de gym ainsi que la parcelle 448, proche de la nouvelle école, sont prévues dans ce plan financier. M. Moret informe que la parcelle 92 est prévue dans le plan financier mais à partir de 2022. Elle est liée à un éventuel agrandissement ou dédoublement d'une halle de sport qui serait nécessaire pour les besoins scolaires. Par contre, la parcelle 448 n'est pas comprise dans le plan financier.

M. Gilbert de Chambrier relève que la commune a considéré la protection des eaux et demande quel est l'endettement maximum dans ce domaine. Il est répondu que le compte des eaux est en principe autofinancé par les taxes. De mémoire, M. Moret énonce un montant de 3 millions environ de réserve, mais sans garantie et sans contrôle.

Concernant l'endettement maximum, M. Moret informe qu'il s'agit d'une réflexion annuelle, des projets sont parfois reportés. Il n'y a pas de limite fixée, mais un montant d'environ 20 millions a été articulé pour cette législature.

Commentaire de la commission financière :

M. Macherel donne lecture du rapport de la commission financière :

« Conformément à la législation, nous vous apportons uniquement notre commentaire quant au plan qui vous a été présenté.

Depuis 2011, nous avons voté des investissements pour un montant d'environ 16,9 Mio. Comme prévu, ces travaux ne peuvent plus être financés par les liquidités courantes. Ils ont entraîné déjà en 2013 une augmentation significative de la dette ; celle-ci entraînant des charges d'intérêts et d'amortissements qui pénaliseront les comptes futurs de la commune. Pour faire face à ces charges supplémentaires, nous avons approuvé une augmentation d'impôts de 8 centimes à partir du 1er janvier 2013. D'autre part, pour profiter des taux

d'intérêts extrêmement bas, le Conseil communal, a déjà procédé à un emprunt de 9,5 millions à un taux fixe de 1,95 % sur 20 ans.

Selon la législation, le déficit annuel ne doit pas être supérieur à 5 % des dépenses totales. Si cette limite de 5 % était dépassée, des mesures pour diminuer les dépenses ou pour augmenter les recettes devraient être prises. Vous avez constaté sur les graphiques que l'équilibre financier devient de plus en plus difficile à maintenir. Pour respecter la limite de 5%, le Conseil communal et le législatif, à savoir l'assemblée communale, devront se montrer très rigoureux dans la gestion des comptes de fonctionnement et définir des priorités claires dans la palette des investissements futurs. Du côté des recettes fiscales, les hypothèses de croissance doivent rester très prudentes. En effet, le Plan Aménagement Local est actuellement bloqué suite à l'acceptation par le peuple de la Loi sur l'Aménagement du Territoire.

La commission reste d'avis que la situation financière de la commune va rester serrée dans les années futures. Sur la base des résultats effectifs 2014, le Conseil communal va mettre à jour ce plan financier au printemps prochain.

Pour conclure, nous vous informons que nous avons approuvé le plan financier présenté par le Conseil communal.

Avry, le 17 décembre 2014

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

3. Budget 2015

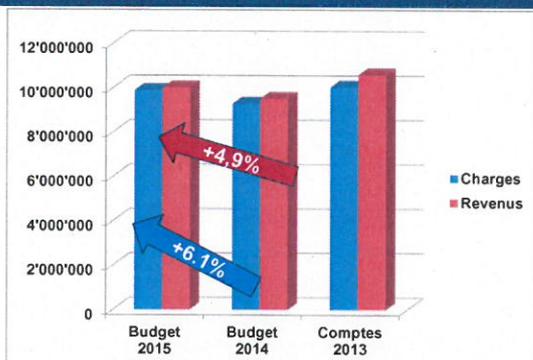
3.1 Présentation générale du budget fonctionnement et investissement 2015

M. Michel Moret, Vice-syndic, présente le budget 2015 de fonctionnement et d'investissement et commente, entre autres, les tableaux suivants :

Total des revenus		CHF 10'000'711.00
Total des charges	./. CHF	<u>9'890'972.75</u>
Excédent des revenus	CHF	109'738.25



Graphique charges / revenus



Total	Budget 2015	Budget 2014	Comptes 2013
Charges	9'890'973	9'288'853	10'029'374
Revenus	10'000'711	9'510'371	10'589'975
Résultat	+109'738	+221'518	+560'601



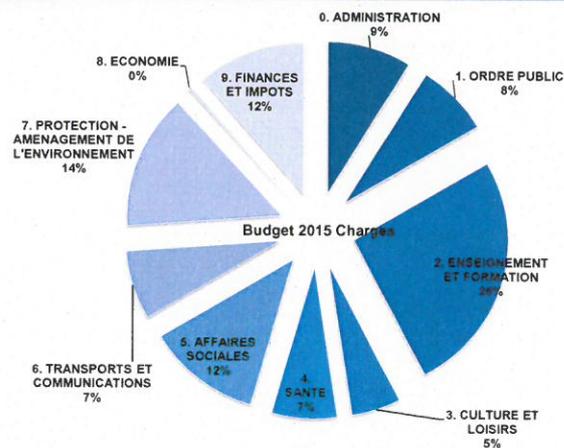
Tableau des charges

	Budget 2015	Budget 2014	Comptes 2013
0. ADMINISTRATION	873'758	861'917	729'544
1. ORDRE PUBLIC	758'972	476'226	587'329
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'557'007	2'534'221	2'603'941
3. CULTURE ET LOISIRS	512'994	471'779	481'322
4. SANTE	685'412	676'436	627'508
5. AFFAIRES SOCIALES	1'188'403	1'106'964	992'389
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	728'241	651'198	660'634
7. PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'425'178	1'450'904	1'376'344
8. ECONOMIE	29'232	25'813	25'527
9. FINANCES ET IMPOTS	1'131'776	1'033'395	1'944'836
Total	9'890'973	9'288'853	10'029'374

19



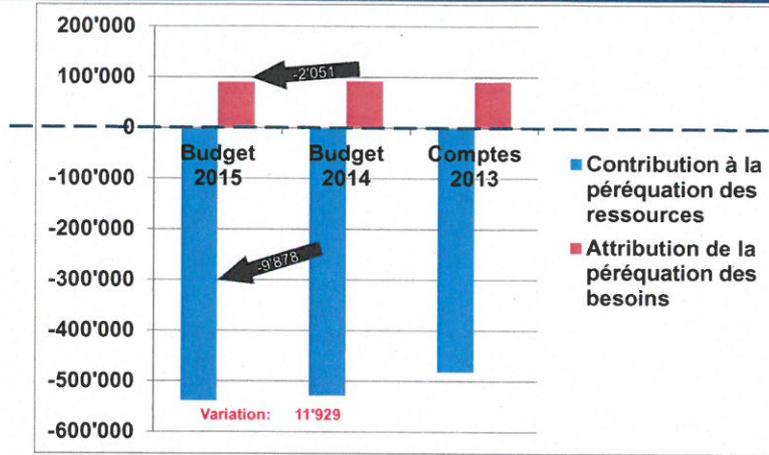
Répartition des charges



20



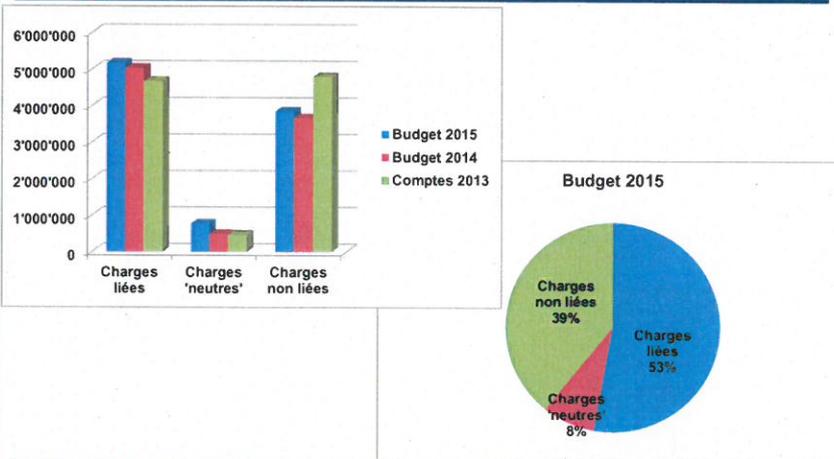
La péréquation financière



21



Charges liées et non liées - 1



22



Tableau des recettes

	Budget 2015	Budget 2014	Comptes 2013
0. ADMINISTRATION	82'000	72'000	72'866
1. ORDRE PUBLIC	669'245	394'780	406'649
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	32'950	31'938	32'413
3. CULTURE ET LOISIRS	167'600	167'868	143'441
4. SANTE	15'000	15'000	17'670
5. AFFAIRES SOCIALES	152'590	128'765	188'225
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	187'300	182'500	200'138
7. PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'030'965	1'003'150	920'095
8. ECONOMIE	336	336	356
9. FINANCES ET IMPOTS	7'662'725	7'514'035	8'608'124
Total	10'000'711	9'510'371	10'589'975

24

M. Moret présente ensuite les différences principales entre le budget 2014 et 2015 dans chaque chapitre de la comptabilité.



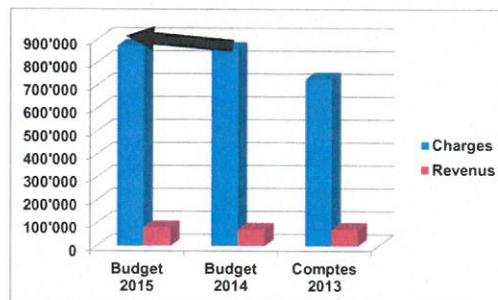
0. ADMINISTRATION

0. ADMINISTRATION	Budget 2015	Budget 2014	Comptes 2013
Charges	873'758	861'917	729'544
Revenus	82'000	72'000	72'866

Légère augmentation

Charges: +11'841 CHF
Revenus: +10'000 CHF

- Masse salariale +1%
- Etudes de fusion
 - 30'000 CHF pour terminer les études de fusion Sarine Ovest et Avry-Matran



26



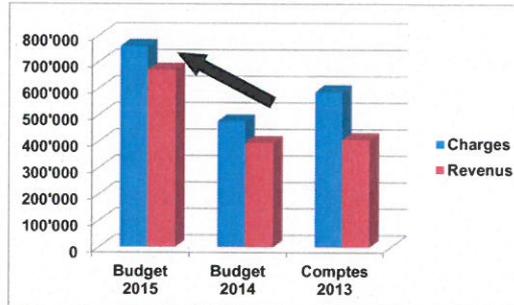
1. ORDRE PUBLIC

1. ORDRE PUBLIC	Budget 2015	Budget 2014	Comptes 2013
Charges	758'972	476'226	587'329
Revenus	669'245	394'780	406'649

Forte augmentation

Charges: +282'746 CHF
Revenus: +274'465 CHF

- Curatelles
+117'135 CHF
- CSP La Bagne
+170'210 CHF



27



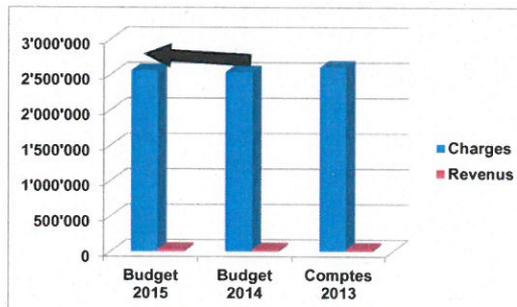
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	Budget 2015	Budget 2014	Comptes 2013
Charges	2'557'007	2'534'221	2'603'941
Revenus	32'950	31'938	32'413

Légère augmentation

Charges: +22'786 CHF
Revenus: +1'013 CHF

- Ecole primaire :
 - +51'666 Part 2015 de la classe financée par la commune
- Entretien nouvelle école
 - +48'500 Frais de conciergerie
 - +15'000 Elect, chauffage, eau
 - +25'000 Matériel
- Diminution
 - 19'982 CO
 - 10'590 Ecoles spécialisées
 - 25'000 Entretien bâtiment
 - 91'368 Location containers



28

Pour l'école primaire, si l'effectif des élèves n'est pas atteint, la commune pourrait devoir assumer les coûts d'un enseignant pour éviter la fermeture d'une classe. Comme indiqué dans Avryzoom, cela implique un montant à verser en 2015 et un solde en 2016.



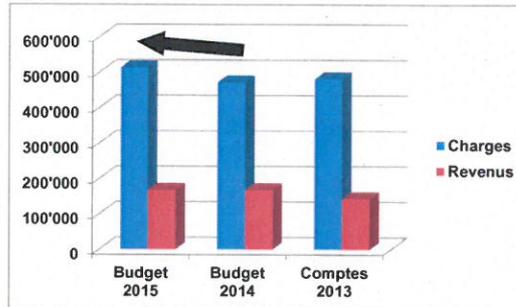
3. CULTURE ET LOISIRS

3. CULTURE ET LOISIRS	Budget 2015	Budget 2014	Comptes 2013
Charges	512'994	471'779	481'322
Revenus	167'600	167'868	143'441

Légère augmentation

Charges: +41'215 CHF
Revenus: -268 CHF

- Culture Agglo +3'836
- Coriolis Infr. +10'000
- Espaces verts +5'000
- Marais Rosé +3'500
- Halle gym CO +4'500
- Centre loisirs +5'000



4. SANTE

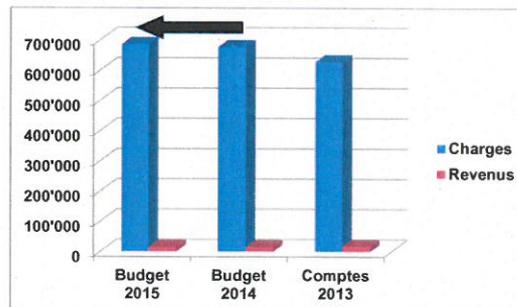
4. SANTE	Budget 2015	Budget 2014	Comptes 2013
Charges	685'412	676'436	627'508
Revenus	15'000	15'000	17'670

Budget stable

Charges: +8'976 CHF
Revenus: 0 CHF

Charges liées:

- Bertigny 3 -10'150
- Homes +18'000





5. AFFAIRES SOCIALES

5. AFFAIRES SOCIALES	Budget 2015	Budget 2014	Comptes 2013
Charges	1'188'403	1'106'964	992'389
Revenus	152'590	128'765	188'225

Légère augmentation

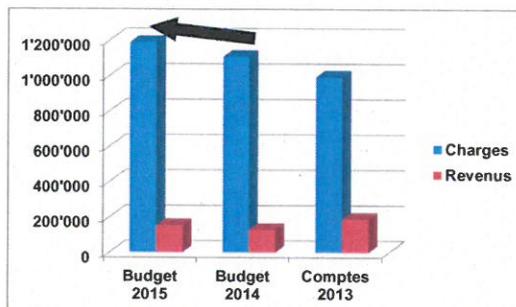
Charges: +81'439 CHF
Revenus: +23'825 CHF

Charges liées:

- Crèches +17'000
- Aide soc. intercom +24'000

AES:

- Salaires, ... +25'000
- Frais +15'000
- Recettes +20'000



31



6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	Budget 2015	Budget 2014	Comptes 2013
Charges	728'241	651'198	660'634
Revenus	187'300	182'500	200'138

Légère augmentation

Charges: +77'043 CHF
Revenus: +4'800 CHF

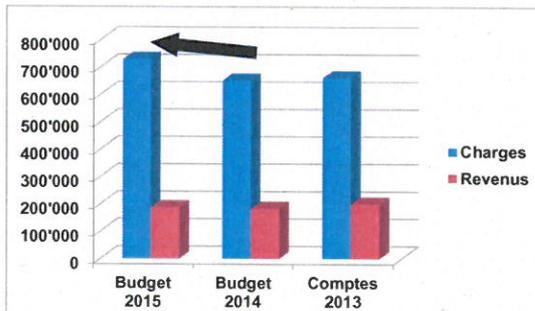
Salaires, ... +30'000

Entr. routes +10'000

Repr. dom. publ. +10'000

Entr. véh. & mat. +9'000

Transports Agglo +5'500



32



7. PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

7. PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	Budget 2015	Budget 2014	Comptes 2013
Charges	1'425'178	1'450'904	1'376'344
Revenus	1'030'965	1'003'150	920'095

Légère diminution

Charges: -25'726 CHF

Revenus: +27'815 CHF

STEP +29'500

Entr. / rénov. +22'000

PIEP +28'000

TVA +15'000

Attribution réserve -17'300

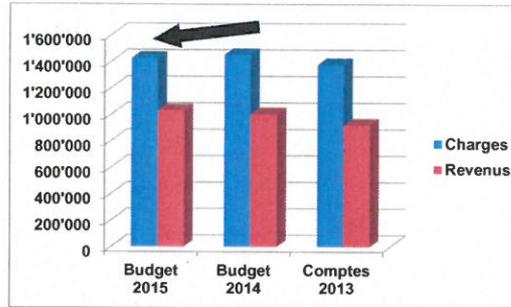
Cadastre souterrain -20'000

Salaires, ... -16'000

Cimetière -19'000

Plaine Seedorf -20'000

Mens. cadast. -26'000



33

M. Gilbert de Chambrier rappelle qu'on avait clôturé avec 1,4 million de travaux en 2013 pour le compte des eaux et pensait voir un amortissement.

M. Clément informe que les intérêts, amortissements et frais doivent être autofinancés. Les taxes doivent couvrir les charges courantes.

M. Moret informe que, selon le service des communes, les intérêts restent dans le compte 900 pour le budget et c'est au moment du bouclage des comptes que les intérêts sont imputés dans les différents comptes.



8. ECONOMIE

8. ECONOMIE	Budget 2015	Budget 2014	Comptes 2013
Charges	29'232	25'813	25'527
Revenus	336	336	356

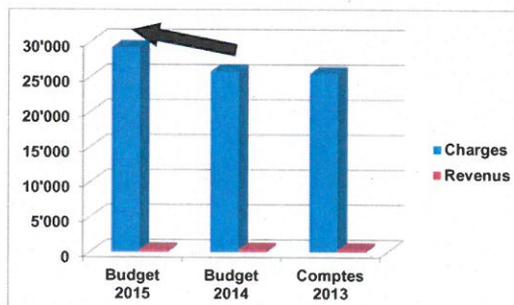
Légère augmentation

Charges: +3'419 CHF

Revenus: 0 CHF

Que des charges liées (sauf promotion éco. locale)

Part. forêts +4'100



34



9. FINANCES ET IMPOTS

9. FINANCES ET IMPOTS	Budget 2015	Budget 2014	Comptes 2013
Charges	1'131'776	1'033'395	1'944'836
Revenus	7'662'725	7'514'035	8'608'124

Légère augmentation

Charges: +98'381 CHF

Revenus: +148'691 CHF

Revenus (variations)

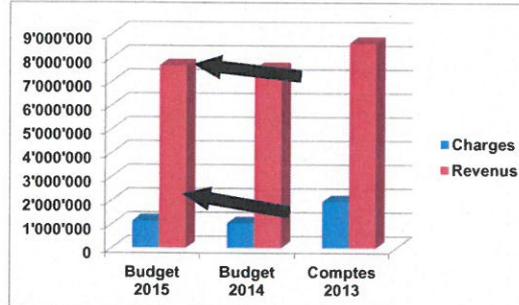
- Pers. physiques: +273'750
- Impôts à la source: +20'000
- Impôts prest. cap. -30'000
- Contr. immob. -20'000
- Impôts s/véh. -35'500
- Recettes extra EE -59'800

Péréquation

- Var. 11'929 (-9'878) (-2'051)

Charges en augmentation

- Amort. oblig. +78'250
- Chapelle: +24'000



35

M. Moret passe ensuite en revue les comptes d'investissement :

Investissements 2015 :

Dépenses	CHF	8'368'558.00
Recettes	./.	CHF 1'032'780.00
Excédent de dépenses	CHF	7'335'778.00



A. Crédits votés

	Credit vote	Montant 2015
290.503.12 Nouveau bâtiment scolaire, construction (V)	10'656'506	1'158'430
330.501.02 Aménagement Chemin Grand Clos Nord (V)	102'000	reporté en 2020
340.503.01 Aménagements sportifs intérieurs et extérieurs (halle de sport) (V)	2'650'000	2'456'592
620.501.10 Trottoir route du Covy (V)	125'280	125'280
620.502.00 Liaison piétonne Impasse Agges/Imp. Bois (V)	46'100	44'000
620.502.01 Aménagement carrefour Z.I. partie OUEST (Valtraloc secteur garages) (V)	443'000	379'892
620.502.02 Aménagement trottoir Z.I. vers Corjolens (V)	270'000	270'000
620.502.08 Aménagement des Zones 30 kmh (V)	250'000	235'000
620.503.05 Réfection du Pont de la Sonnaz (V)	82'000	reporté en 2016
700.501.10 Pose conduite d'eau Oterdo (V)	135'000	reporté en 2017
710.501.04 Bac de rétention des eaux claires zone industrielle (V)	625'000	596'389
710.501.11 Assainissement collecteurs Aménag. Carrefour Z.I. partie OUEST (Valtraloc secteur garages) (V)	437'400	200'000
790.501.04 Révision et harmonisation PAL (V)	85'000	15'000
942.503.05 Nouvelle centre de chauffe bât. Adm. et scol. (V)	964'980	reporté en 2016 + 2017
Total		5'480'583

39



B. Crédits à voter le 17 décembre 2014

		Crédit à voter	Montant 2015
140.506.00	Part. Achat véhicule, Part. Achat matériel, équipement SP	120'000 39'195	120'000 39'195
340.503.01	Aménagements sportifs intérieurs et extérieurs (halle de sport), complément de crédit	1'881'500	0
620.501.11	Eclairage public	342'000	342'000
942.500.06	Achat art. 288, terrain en ZIG	1'350'000	1'350'000
942.503.08	Bâtiment 78, rénovation et agrandissement	110'000	110'000
942.503.09	Assainissement préau devant bâtiment 78	60'000	60'000
Total		3'902'695 2'021'195	2'021'195

39



C. Crédits à voter ultérieurement en 2015

		Crédit total	Montant 2015
620.501.12	Réfection route de la Riviala	110'000	110'000
Total		110'000	110'000

41



D. Recettes d'investissements

	Montant total	Montant 2015
620.611.00 Amén. routiers Z.I.: Particip. Tiers (lié à 620.502.01) (V)	233'000	233'000
700.611.00 Participation de tiers (Scheiry sur profondeur et ECAB)	43'000	43'000
Total	276'000	276'000

42



Investissements 2015 – Récapitulation

	Dépenses 2015	Recettes 2015
A. Crédits déjà votés par l'assemblée	5'480'583	
B. Crédits à voter lors de l'Assemblée	2'021'195	
C. Crédits à voter ultérieurement en 2014	110'000	
D. Recettes d'investissements		276'000
E. Investissements CSP La Bagne	756'780	756'780
Totaux	8'368'558	1'032'780
Excédent de dépenses		7'335'778

43

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Nicolas Favre pour la lecture du rapport de la Commission financière :

« La procédure prévoit que les objets votés lors de cette assemblée font partie intégrante des budgets de fonctionnement et d'investissement qui sont soumis à votre approbation.

Le budget de fonctionnement 2015 dégage un bénéfice d'environ 110'000 francs.

Les thèmes importants ont été mentionnés dans la présentation et dans l'encart d'«Avryzoom ». Nous avons discuté ce budget en détail avec le Conseil communal. Les charges de fonctionnement et les recettes fiscales nous semblent réalistes.

Après acceptations ou refus des demandes d'investissements énoncées dans l'ordre du jour, la Commission financière vous recommandera au point 3.8. d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissement 2015.

Avry, le 17 décembre 2014

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

3.2 Crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public

Mme Eliane Dévaud explique que les lampes à vapeur de mercure sont interdites à la vente depuis 2015. 122 points lumineux doivent être changés sur les 334 recensés dans notre commune.

Grâce à ces changements, nous économiserons de l'énergie et la visibilité sera améliorée sur les passages piétons. La technologie LED est la plus efficiente en terme d'économie d'énergie et les luminaires de type lanterne LED ont une durée de vie de 15 ans.

Mme Dévaud précise encore que de nombreux mâts sont en mauvais état et qu'ils doivent être changés.

Les luminaires Hestia LED ont été retenus et sont présentés dans le jardin public derrière le bâtiment communal. Sur les routes principales, comme les Fontanettes, Covy et des Murailles en partie ; des mâts de 7 m sont prévus et sur les routes de quartiers, des mâts de 5 m.

Au total, 158 luminaires seront changés au même emplacement qu'actuellement, avec une réduction nocturne de 80% pour une durée de vie de 25 ans.

La route cantonale et la route de Corjolens ne sont pas concernées.

Les tableaux suivants sont commentés :



3.2. Crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public

Comparatif du groupe E

Données de base	
- Nbre heures annuelles	4'200
- Prix du kWh	CHF 0.19
- Durée de vie du projet	25 ans

	Luminaires au mercure existants	Hestia LED
Consommation annuelle (kWh)	71'357	22'362
Coût annuel consommation (CHF)	13'557	4'248
Coût sur la durée de vie (CHF)	338'925	106'200
Economie totale (CHF)		232'725

49



3.2. Crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public

Récapitulation

Coût global du projet	389'400
Participation du Groupe E	47'400
Crédit demandé	342'000
Montant à investir	342'000
Frais d'entretien annuel	5'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.0%)	6'840
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 15 % selon RELCo)	51'300
Frais annuels à partir de 2015	63'140

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 342'000, financé par un emprunt bancaire.

50

Un contrat de maintenance est prévu et comprend l'entretien et la révision périodique des installations électriques nécessaire tous les 5 cinq.

Pour l'élaboration de ce projet, une étude par un ingénieur éclairagiste indépendant a été effectuée et un groupe de travail a été mis sur pied. Ce groupe se constituait des membres de la commission d'aménagement de la mobilité et du groupe « Cité de l'énergie ». Pour en témoigner, la parole est transmise à M. René Mettraux.

« Je dois tout d'abord remercier le Conseil communal pour la démarche participative qui a été mise sur pied pour la préparation du projet d'assainissement de l'éclairage public. Les membres de la commission d'aménagement et mobilité ainsi que l'ensemble de la commission de Cité de l'Energie étaient présents à toutes les séances, présidées par Eliane Dévaud.

Nous nous sommes rendus à plusieurs démonstrations nocturnes proposés par différents fournisseurs d'éclairage.

Je me permets de dire que c'est lors de ces séances de nuit que nous est venue la lumière ! La démarche entreprise a abouti au résultat présenté ce soir et en toute connaissance de cause, le groupe de travail et moi-même vous invitent à accepter ce crédit pour l'assainissement de l'éclairage public. »

M. Peter Mosimann, habitant à la route de la Riviala, informe que les luminaires Montmartre qui sont actuellement installés en face de sa propriété, ont représenté une gêne en amenant une lumière importante dans sa chambre à coucher et sur sa terrasse. Les employés de l'édilité ont dû finalement noircir le verre en face de sa maison. Il a également constaté que les nouveaux luminaires proposés ont une forte intensité.

Mme Dévaud informe que des tests avec 4 hauteurs de mâts seront étudiés pour veiller à l'intensité des LED et que les cas d'exception seront analysés individuellement. Elle explique également le fonctionnement des LED, en fonction de leur intensité et de leur durée.

M. Denis Joye de Corjolens, en regard de l'endettement de la commune, demande s'il ne serait pas possible de poser sur les mâts actuels les luminaires choisis. Mme Dévaud informe que le groupe de travail s'y est intéressé. Cela aurait été possible, mais la durée de vie aurait été raccourcie de 10 ans.

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à Mme Jeannette Buchs Rosa pour la lecture du rapport de la commission financière :

« Dans le cadre de la législation relative aux économies d'énergie, nous constatons une nécessité de renouveler l'éclairage public de la commune. Diverses options ont été prises en compte. Après discussions avec le Conseil communal, il nous semble que la solution proposée est approprié par rapport aux besoins.

Dès lors, nous vous recommandons d'approuver le crédit demandé de 342'000 francs qui sera financé par un emprunt bancaire.

Avry, le 17 décembre 2014

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

Au vote, le crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public est approuvé par 111 oui, 3 non et 7 abstentions.

3.3 Crédit d'investissement pour la transformation et la rénovation du bâtiment 78

M. Daniel Schafer explique que le bâtiment 78 aura pour nouvelle affectation l'accueil extrascolaire (AES). Une transformation et une rénovation de ces locaux sont donc nécessaires afin de répondre aux besoins de l'AES.

Les travaux prévus sont :

- Relier les 3 salles de classe actuelles par deux nouvelles portes coulissantes à créer
- Créer une ouverture (fenêtre) entre la salle d'activité et le hall
- Installer une petite cuisine dans le réfectoire de manière à assurer un service traiteur
- Adapter les sanitaires (pose d'éviers rigoles) et le carrelage de façon partielle
- Rafraîchir la peinture intérieure

M. Schafer relève que, plus vite les travaux de rénovation seront effectués, plus vite nous pourrons économiser la location des containers qui est de CHF 9'500.—par mois.

Un groupe de travail a été constitué pour analyser ces travaux : Mme Renevey, responsable de l'AES, Mme Marine Chenaux, architecte et responsable du projet, M. J-Daniel Guisolan, responsable du service technique et M. Schafer.

3.3. Crédit d'investissement pour la transformation et la rénovation du bâtiment 78



Récapitulation

Coût global du projet	110'000
Crédit demandé	110'000
Montant à investir	110'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.0%)	2'200
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 3 % selon RELCo)	3'300
Frais annuels à partir de 2015	5'500

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 110'000, financé par un emprunt bancaire.

55

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Von der Weid pour la lecture du rapport de la commission financière :

« Nous avons compris que les transformations dans le bâtiment en question sont nécessaires pour installer l'accueil extra-scolaire.

Ainsi, nous vous recommandons d'approuver le crédit demandé de 110'000 francs qui sera financé par un emprunt bancaire.

Avry, le 17 décembre 2014

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

Au vote, le crédit d'investissement pour la transformation et la rénovation du bâtiment 78 est approuvé à l'unanimité des 121 membres présents.

3.4 Crédit d'investissement pour l'assainissement du préau du bâtiment 78

M. Daniel Schafer informe que le couvert du préau devant le bâtiment 78 nécessite un assainissement. Il a été construit il y a environ 35 ans et il n'est plus étanche. Les travaux qui sont prévus comprennent la rénovation complète de l'étanchéité du couvert ainsi qu'un rafraîchissement des piliers et de la charpente en bois.

La réalisation de ces travaux est prévue en même temps que la rénovation du bâtiment 78 en février-mars 2015.



3.4. Crédit d'investissement pour l'assainissement du préau du bâtiment 78

Récapitulation

Coût du projet	60'000
Crédit demandé	60'000
Montant à investir	60'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.0%)	1'200
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 3 % selon RELCo)	1'800
Frais annuels à partir de 2015	3'000

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 60'000, financé par un emprunt bancaire.

60

M. François Bouverat fait remarquer que le lieu est important pour beaucoup de monde et que c'est un lieu de rencontres. Il s'interroge de la raison pour laquelle le Conseil communal n'a pas pensé à une augmentation de la toiture. Il regrette que l'espace n'ait pas eu droit à un crédit un peu augmenté en prévision de l'agrandissement de l'espace.

M. Schafer répond que le conseil communal a eu une pensée d'économie et de maintien en état du patrimoine.

MM. Martin Nussbaumer et Jakob Schafer se rallient à la position de M. Bouverat.

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Philippe Galley pour la lecture du rapport de la commission financière :

« Cet investissement ne nous semble pas prioritaire. Etant donné que le projet de rénovation de la halle de gymnastique va être revu et présenté ultérieurement, il nous semble judicieux que cet investissement soit pris en compte dans le cadre de ce projet afin de profiter d'éventuelles synergies.

Dès lors, la Commission financière ne soutient pas la demande d'investissement de 60'000 francs.

Avry, le 17 décembre 2014

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

Au vote, le crédit d'investissement pour l'assainissement du préau du bâtiment 78 est refusé par 55 non contre 51 oui et 11 abstentions.

3.5 Crédits d'investissement pour le Corps de sapeurs-pompiers La Bagne

3.5.1 Crédit d'investissement pour l'achat d'un camion tonne-pompe

Il rappelle que les trois corps interviennent dans chaque commune depuis plus de dix ans.

Pour répondre aux exigences FriFire, un CSP doit être organisé, instruit et équipé de manière à pouvoir assurer, en tout temps, une intervention rapide, efficace et égale sur tout le territoire du canton. Il doit assurer une première intervention dans un délai de 15 minutes avec un minimum de huit sapeurs-pompiers.

En 2012, les communes d'Avry et Neyruz se sont retrouvées sans commandant. C'est depuis 2013 que les états-majors et les troupes se sont regroupés et qu'une collaboration au sein des trois corps d'Avry, Matran et Neyruz s'est mise en place.

Dès janvier 2015, une collaboration officielle avec un budget unique pour les trois corps d'Avry, Matran et Neyruz a été décidée. La commune siège sera Avry.

L'achat d'un camion tonne-pompe est nécessaire car le véhicule actuel date de 1992 et il est sous-dimensionné pour répondre aux interventions actuelles et ne répond plus aux besoins.

M. Schafer informe que les communes de Matran et Neyruz, qui ont déjà eu leur assemblée communale, ont approuvé les crédits d'investissement pour le corps de sapeurs-pompiers La Bagne.

Le Conseil communal a reçu un courrier de l'ECAB la semaine passée confirmant les subventions pour les équipements.



3.5.1. Crédit d'investissement pour l'achat d'un camion tonne-pompe

Récapitulation

Coût de l'achat du camion tonne-pompe	600'000
Crédit demandé	600'000
Participation de l'ECAB 40%	240'000
Montant à charge du CSP La Bagne	360'000
Participation des communes de Matran et Neyruz	240'000
Montant à investir par Avry	120'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)	2'400
Amortissement annuel (taux 5%, soit sur 20 ans selon ECAB)	6'000
Frais annuels à charge d'Avry	8'400

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 120'000, relatif à notre part, financé par un emprunt bancaire.

La durée de vie et les amortissements sont prévus sur 20 ans.

M. J-Claude Genilloud aimerait savoir pourquoi la vente du camion n'a pas été mise dans le détail de l'investissement. Il est répondu que le fournisseur du nouveau camion offre

actuellement un montant de CHF 7'500.—pour la reprise. Il est possible que notre camion soit mis en vente directement par nos soins, sans lien avec l'achat.

M. Schafer communique également que les coûts pour remettre en état ce camion sont estimés à CHF 50'000.--.

Concernant la participation des communes quant aux investissements, elle est répartie à parts égales entre les trois communes, déduction des subventions de l'ECAB. Pour ce qui est du budget de fonctionnement, les coûts seront répartis selon les valeurs ECAB des bâtiments des communes.

M. Jakob Schafer s'interroge concernant le pont de la Praly qui permet le passage de véhicules de 13 tonnes maximum et se demande si les pompiers auront une permission spéciale.

Des autorisations seront effectivement demandées pour les endroits limités. Il est confirmé que le camion, en ordre de marche, est à 15 tonnes.

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Charly Page pour la lecture du rapport de la commission financière :

« La Commission financière est d'accord de soutenir la demande d'investissement

- si la subvention de l'ECAB est confirmée
- si les deux communes de Matran et Neyruz acceptent leur participation
- si la fusion des Corps des trois communes est en voie de réalisation

Si les conditions ci-dessus sont remplies, la Commission financière vous demande d'approuver la demande d'investissement de 600'000 francs, dont 120'000 francs seront à la charge de la commune d'Avry. Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire.

Avry, le 17 décembre 2014

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

Au vote, le crédit d'investissement pour un l'achat d'un camion tonne-pompe est approuvé par 118 oui, 2 non et 1 abstention.

3.5.2 Crédit d'investissement pour l'achat de matériel et l'équipement vestimentaire

M. Schafer explique que les tenues de feu (lourdes) ont pour certaines communes entre 15 et 20 ans. Pour créer un esprit de corps, il serait judicieux de changer ces tenues. Les tenues légères sont, quant à elles, indispensables pour les petits événements (police de route, inondations etc).

Concernant la cellule PR (protection respiratoire), agrégat servant à remplir les bouteilles d'oxygène, les trois communes vont actuellement remplir les bombonnes à Farvagny. Ladite installation est en fin de vie et l'idée serait de pouvoir inverser la manœuvre, de pouvoir remplir les bouteilles de suite et de vendre la prestation au prix de CHF 7.—la bouteille aux autres corps.

3.5.2. Crédit d'investissement pour l'achat de matériel et l'équipement vestimentaire



Récapitulation

Tenues de feu « lourdes » 70 SP x CHF 1'200	91'000
Tenues de feu « légères », complément : 40 tenues et 20 paires de bottes	18'780
Cellule de protection respiratoire	47'000
Coût global des achats par le CSP La Bagne	156'780
Participation de l'ECAB 25%	39'195
Montant à charge du CSP La Bagne	117'585
Participation des communes de Matran et Neyruz	78'390
Montant à investir par Avry	39'195
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)	784
Amortissement annuel (taux 10%, soit sur 10 ans selon ECAB)	3'919
Frais annuels à charge d'Avry	4'703

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 39'195, relatif à notre part, financé par un emprunt bancaire.

66

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Charly Page pour la lecture du rapport de la commission financière :

« La Commission financière est également d'accord de soutenir la demande d'investissement

- si la subvention de l'ECAB est confirmée
- si les deux communes de Matran et Neyruz acceptent leur participation
- si la fusion des Corps des trois communes est en voie de réalisation

Si les conditions ci-dessus sont remplies, la Commission financière vous demande d'approuver la demande d'investissement de 39'195 francs qui sera à la charge de la commune d'Avry. Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire.

Avry, le 17 décembre 2014 Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

Au vote, le crédit d'investissement pour un l'achat de matériel et l'équipement vestimentaire est approuvé par 120 oui et une abstention.

3.6 Crédit d'investissement pour l'achat de l'article 288 en zone d'intérêt général (ZIG)

M. Charly Page, membre de l'hoirie propriétaire de ce terrain, se récuse.

M. Moret informe de ce qui suit :

- Seul l'achat des terrains est soumis au vote de l'assemblée communale de ce soir, indépendamment de tout projet.
- Si le projet d'Arena d'Unihockey devait se concrétiser dans les prochains mois, le dossier sera alors soumis à l'assemblée communale pour décision.

Cette précision est importante, car le Conseil communal a reçu une copie du courriel envoyé par Monsieur Michel Müller, avec une lettre d'explication, aux joueurs, parents et amis du UHC Avry et il a constaté que son contenu pouvait laisser penser que l'achat du terrain ce soir impliquait automatiquement la réalisation du projet d'arena d'Unihockey, ce qui n'est pas le cas.

Comme cela a été mentionné dans la lettre du Conseil communal à Michel Müller le 30 avril 2014 et comme cela a été communiqué lors de l'assemblée communale du 22 mai dernier dont le procès-verbal est publié dans la dernière édition d'Avryzoom, le Conseil communal est favorable sur le principe d'un projet réalisable.

Dans le cadre des discussions avec Monsieur Michel Müller, trois critères ont été définis pour permettre de déterminer ce que signifie un projet réalisable:

- le premier est l'achat du terrain par la commune, qui est un pré-requis à tout projet, sportif ou non-sportif, communal ou en partenariat privé-public, dans cette zone d'intérêt général;
- le deuxième est qu'ensuite une enquête préalable soit effectuée avec le positionnement du parking, la résolution de la problématique du passage de la conduite de gaz et l'impact sur la circulation;
- le troisième enfin est que le projet repose sur un business plan qui démontre que le projet est viable à moyen-long terme et que, suivant l'implication définitive de la commune, les risques pour la commune soient acceptables.

Par conséquent, le débat sur la faisabilité et sur l'opportunité de réaliser l'Arena d'Unihockey à cet endroit n'est pas à l'ordre du jour de l'assemblée de soir. Ce débat aura lieu et devra avoir lieu lorsque, le cas échéant, le projet d'Arena d'Unihockey en tant que tel sera présenté à l'Assemblée communale pour décision.

Comme rappelé au début, l'enjeu de ce soir est uniquement l'achat du terrain. Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement pour les raisons suivantes:

- De manière générale, une commune se doit dans la mesure du possible de saisir toutes les opportunités qui se présentent pour acquérir du terrain de telle manière de pouvoir au mieux gérer le développement harmonieux de son territoire
- Cela est d'autant plus vrai sur une zone d'intérêt général, puisque seuls des bâtiments d'intérêt public (sportifs ou autres) peuvent y être construits. Sans en être propriétaire, la commune n'a aucune marge de manoeuvre pour y développer un jour un quelconque projet voire même par exemple pour déplacer cette zone à un autre endroit du village en échangeant des terrains.
- Ce terrain est en ZIG depuis plus de 30 ans et son affectation a été reconfirmée dans le cadre de la révision de son PAL déposé au Canton à fin mars 2014. Le terrain de football occupe déjà une bonne partie de cette zone, terrain qui, actuellement, ne bénéficie plus d'un droit de superficie, mais seulement d'un contrat de location!
- La conduite de gaz ne semble plus être un problème insurmontable dès le moment où le projet à réaliser dessus est suffisamment conséquent pour justifier les investissements que devrait faire l'exploitant pour protéger sa conduite et pour diminuer les risques. Même si cela nous bloque encore à court terme, sera-ce d'ailleurs encore un thème dans 30 ou 50 ans?

- Le Conseil communal est convaincu qu'il faut saisir l'opportunité qui lui est donnée aujourd'hui d'acquérir ces terrains. Vu sur le long terme, cet investissement est judicieux et justifié.

3.6. Crédit d'investissement pour l'achat de l'article 288 en zone d'intérêt général (ZIG)



Récapitulation

Coût global du projet	1'350'000
Montant à investir	1'350'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)	27'000
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 1% selon RELCo)	13'500
Frais annuels à partir de 2016	30'500

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 1'350'000, financé par un emprunt bancaire.

M. Joël Martin est propriétaire des terrains avoisinants ladite parcelle. Il a lui-même la possibilité de créer une société équestre à Avry pour les enfants du village et alentours et se dit très intéressé par le fait que la commune puisse acquérir du terrain pour lui. Il constate que l'usage des terrains par la commune n'est pas meilleur, pour exemple :

- lors de la construction du CO, 2 hectares ont été donnés gratuitement pour 20 ans à un agriculteur. Ce terrain ne sert plus à la commune.
- lors de la dernière assemblée communale, il a été décidé de louer un terrain à un membre de la commune pour 100 ans. Ce terrain ne sert à nouveau à plus rien, alors pourquoi acheter des terres communales.

Sachant que les finances de la commune ne sont pas au beau fixe et que des investissements supplémentaires pourraient engendrer une augmentation d'impôt alors que la contribution immobilière est au maximum, M. Martin estime qu'il y a d'autres investissements plus importants et urgents à envisager que l'achat de ce terrain qui ne lui semble pas adapté à une Arena d'Unihockey pour plusieurs raisons : trop proche du quartier de villas et de locatifs, avec un réel manque de place de parc pour un simple entraînement de football, un accès du site qui passerait dans tout le village où la circulation est déjà dense. D'autre part, il informe qu'il n'acceptera aucune modification de la conduite sur sa propriété qui jouxte le terrain envisagé sauf un déplacement de la conduite à 50 mètres de sa propriété. Pour conclure, M. Martin demande le vote à bulletin secret pour ce point.

M. Moret rappelle que le projet d'Arena n'est pas discuté ce soir, seul l'achat du terrain est soumis à l'assemblée. Pour répondre à M. Martin, il relève que la conduite de gaz ne représente plus un problème. Le propriétaire de la conduite doit, selon le projet, protéger la conduite. Une simple petite buvette ne peut toutefois pas suffire pour de tels travaux. De plus, si la commune est propriétaire, elle peut déplacer la surface en ZIG ailleurs. Les relocations et les droits de superficie permettent de veiller à certaines conditions, par exemple « Pierre de Feu » qui souhaitait faire un local uniquement pour son exposition. La

commune, propriétaire, peut émettre des conditions et gérer son territoire. Le propriétaire de la conduite de gaz doit renforcer la conduite uniquement si le risque est plus important.

M. Michel Muller, président du HC Avry et auteur du projet informe que le terrain de M. Martin ne sera pas touché. Si la conduite devra être renforcée, ce ne sera que sur le terrain de sport.

Il est rappelé que seul l'investissement de l'achat est mis en discussion ce soir.

M. Claude Sapin intervient au sujet du total des frais annuels qui sont de CHF 40'500.—au lieu de CHF 30'500.—tel que présenté sur le power-point. Il est pris note de cette erreur.

M. Raphaël Sciboz rappelle que ce terrain est en ZIG depuis 30 ans. La conduite de gaz est inscrite et en ce sens, il estime que les frais de renforcement de la conduite seront à notre charge. Il propose que, si des frais concernant la conduite de gaz devaient se présenter, ils soient mis à charge des vendeurs. D'autre part, M. Sciboz affirme que la commune ne pourra pas échanger ce terrain contre du terrain agricole.

M. Moret rappelle qu'il s'agit d'une zone d'intérêt général et non pas une zone industrielle. Celle-ci existe depuis de nombreuses années et a été maintenue lors de la révision du PAL.

Concernant le dézonage, Mme Dévaud explique que la zone d'intérêt général est une zone à bâtir. Les propriétaires de terrains en zone à bâtir qui pourraient demander à la commune de dézoner et de ne plus avoir de ZIG pour en faire une compensation dans de la zone à bâtir qu'ils auraient en vue ailleurs. Dans ce sens-là, la commune n'aurait plus de ZIG, donc de terrain de foot et d'autres activités possible. Le terrain devrait retourner en zone agricole, ce qui ne semble pas être un problème pour toute la partie autour du terrain de foot où du maïs a été planté cette année, cela ne devrait pas être un problème pour les terres d'assolement, mais, pour le terrain de foot, il y a un peu plus de réserve à avoir.

M. Raphaël Sciboz demande expressément que les frais éventuels relatifs à conduite de gaz soient mis à charge des vendeurs.

M. Genilloud revient sur la problématique de la conduite de gaz et recommande de ne pas minimiser ce problème. Il ne pense que la construction d'une halle d'Unihockey soit suffisante pour amener le propriétaire de la conduite à prendre les mesures nécessaire. De plus, il y a la problématique du nombre de personnes présentes en même temps sur le terrain. Plus l'infrastructure est grande, plus la problématique de la conduite est grande et plus les restrictions sont grandes. M. Genilloud aurait souhaité, même s'il ne s'agit pas de voter un projet ce soir, une garantie formelle et officielle des autorités cantonales et fédérales quant à une éventuelle construction.

M. Moret explique qu'une autorité cantonale peut donner des garanties écrites que sur la base d'un projet concret. Or, l'assemblée doit se définir uniquement sur l'achat du terrain.

M. Moret rappelle que l'hoirie Page est intéressée à vendre depuis un certain temps. Il est vrai que la commune n'a pas toutes les garanties, mais le prix proposé est correcte et si la conduite de gaz est réellement un problème, le conseil communal pourra déplacer cette zone de 18'000m² en ZIG dans un autre endroit ou être échangé.

M. Gilbert de Chambrier constate qu'il y a énormément d'incertitudes et que beaucoup de personnes sont présentes ce soir pour voter la halle d'Unihockey. Il propose que ce point soit reporté afin que qu'il puisse être représenté ultérieurement, avec la halle d'Unihockey, ce qui permettrait de clarifier le problème de la conduite de gaz et les réelles possibilités de construction et l'assemblée saurait pourquoi elle vote.

M. Moret répond que seule une enquête préalable permettrait d'avoir toutes les garanties et c'est le propriétaire, donc l'hoirie Page actuellement, qui devrait faire le nécessaire. Le Conseil communal ne peut donc que maintenir le point au vote de cette assemblée.

M. Joël Martin propose de prévoir une ZIG ailleurs lorsque le PAL devra être révisé.

M. Denis Joye comprend que le Conseil communal soit prévoyant mais selon les inconvénients, il estime que le prix est de 50% trop cher et qu'il devrait être rediscuté. En plus, il se demande qui paiera l'Unihockey.

M. Moret estime que le prix pour une ZIG est correct. En comparaison, le terrain du CO a coûté plus cher de même que les terrains que la commune de Neyruz a acquis dernièrement aussi.

M. Olivier Kaempfen informe que l'échange de terrain avec des terrains agricoles n'est pas possible tant que le plan directeur cantonal n'est pas revu, seul un échange avec des terrains constructibles est faisable. La commune de Givisiez se bat depuis plusieurs années dans un cas similaire où la conduite passe dans des quartiers d'habitations et le propriétaire de la conduite n'a rien payé et n'est pas prêt de le faire.

M. Nussbaumer relève que le terrain de foot n'est pas aux normes et que le FC Piamont l'utilise comme terrain d'entraînement uniquement. Il est fait remarquer que le FC Piamont aurait des besoins autres que pour l'entraînement.

A M. José Sciboz qui propose que les promoteurs achètent le terrain en direct, il est répondu que la commune veut acquérir ce terrain pour maîtriser son patrimoine.

M. Raphaël Sciboz rappelle que cette zone est issue d'un ancien plan. A Rosé, dans la zone industrielle, il y aurait des possibilités d'envisager un projet où les transports seraient réglés.

M. Moret confirme à M. J-Louis Pittet que la construction de la halle n'est pas la discussion de ce soir, même si, dans Avryzoom, le Conseil communal informe les citoyens du contact qu'il a eu avec M. Muller quant à son projet d'Unihockey. C'est effectivement la ténacité exemplaire de M. Muller qui a conduit le Conseil communal à proposer l'achat de ce terrain ce soir, mais il aurait dû y penser déjà il y a quelques années.

M. Christophe Schenk se demande si la commune ne fonce pas dans le mur avec tous les inconvénients cités ce soir.

M. Moret relève que la commune n'achète pas seulement un terrain, mais également un indice et un potentiel de développement pour un terrain qui a un prix acceptable.

M. Gilbert de Chambrier fait remarquer que l'on parle de transférer cette ZIG dans un autre endroit, l'agriculteur voudra certainement aussi vendre ou échanger son terrain à CHF 60.-- /CHF 70.-- le m².

M. Raphaël Sciboz souhaite que l'assemblée vote cet investissement avec la condition que les frais éventuels liés à la conduite soient pris en charge par les vendeurs, sous réserve de leur acceptation.

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Von der Weid pour la lecture du rapport de la commission financière :

Il est précisé que la Commission financière a analysé ce point alors que M. Page, membre de ladite commission, s'était récusé.

« Un retour sur investissement pour un tel projet n'est pas attendu à court terme. Cette opportunité permet à la commune d'acquérir une zone d'intérêt général qui pourra être valorisée à plus long terme. La Commission financière se prononce uniquement sur l'achat du terrain. Tous projets futurs feront l'objet d'une analyse relative aux conséquences financières sur la commune.

La Commission financière donne un préavis favorable à la demande d'investissement de 1'350'000 francs qui sera financé par l'emprunt.

Avry, le 17 décembre 2014

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, André von der Weid »

Le vote est organisé à bulletins secrets puisqu'il est demandé par plus de 25 personnes présentes.

Au vote, le crédit d'investissement pour l'achat de l'article 288 en zone d'intérêt général (ZIG) est refusé par 76 non, contre 41 oui, 3 abstentions et 1 blanc.

Suite à ce vote, M. Raphaël Sciboz renonce à sa proposition.

3.7 Retiré et Reporté

Crédit d'investissement supplémentaire pour l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport existante

3.8 Rapport final de la commission financière sur le budget 2015

La parole est transmise à M. Galley pour la lecture du rapport de la commission financière :

Nous nous référons à notre préavis favorable mentionné au point 3.1. du tractanda.

Au vu des résultats des votes, la Commission financière vous recommande d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement du budget 2015.

Avry, le 17 décembre 2014 Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

Approbation du budget 2015

Le budget de fonctionnement et d'investissement 2015 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Au vote, le budget 2015 est approuvé par :

- 115 oui
- 6 abstentions

4 Modification du règlement sur la gestion des déchets

M. Piller informe que le Conseil communal a été informé que, dès 2014, le service relatif à la gestion des déchets était assujéti à la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée). Cette taxe fédérale étant obligatoire, nous avons l'obligation de rajouter également la TVA sur nos factures relatives à la gestion des déchets et les taxes qui en découlent.

En ce sens, notre règlement communal relatif à la gestion des déchets doit être complété, à son article 16, par un alinéa 3 :



4. Modification du règlement sur la gestion des déchets

Article 16 (actuel)

- 1 La commune assure le financement du service public d'élimination des déchets dont l'élimination lui incombe. Elle dispose à cet effet:
 - des taxes d'élimination (taxes de base et taxes proportionnelles);
 - des recettes de la vente des matières valorisables récupérées;
 - des recettes fiscales;
 - des émoluments.
- 2 Les frais d'acquisition de sacs, de conteneurs et les autres frais occasionnés par la présentation des déchets en vue de leur collecte sont à la charge des usagers.

Article 16 (nouveau)

- 1 La commune assure le financement du service public d'élimination des déchets dont l'élimination lui incombe. Elle dispose à cet effet:
 - des taxes d'élimination (taxes de base et taxes proportionnelles);
 - des recettes de la vente des matières valorisables récupérées;
 - des recettes fiscales;
 - des émoluments.
- 2 Les frais d'acquisition de sacs, de conteneurs et les autres frais occasionnés par la présentation des déchets en vue de leur collecte sont à la charge des usagers.
- 3 Les taxes prévues dans le présent règlement s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA). En cas d'assujettissement de la commune à la TVA, les montants figurant dans le présent règlement sont majorés en conséquence.

Le règlement ainsi complété est soumis à l'approbation formelle de l'Assemblée communale.

79

M. Mettraux fait remarquer que l'on taxe les taxes.

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à Mme Buchs Rosa pour la lecture du rapport de la commission financière :

La modification du règlement proposée n'a pas d'incidence financière. Il s'agit simplement d'encaisser la TVA qui est payée par la commune depuis le 1er janvier 2014.

La Commission financière vous demande d'accepter la modification du règlement.

Avry, le 17 décembre 2014

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

Au vote, la modification du règlement sur la gestion des déchets est approuvée par 117 oui et 3 abstentions.

5 Reprise au domaine public de l'Impasse du Verger

Les cinq personnes concernées se refusent.

Mme Eliane Dévaud informe que plusieurs routes de quartier seront reprises au domaine public ces prochaines années. L'impasse du Verger représente la première étape. Les démarches ont débuté en 2005. Il est précisé qu'il n'y a pas d'obligation légale à reprendre les routes au domaine public communal. Les routes de quartier ou de desserte sont généralement construites par les propriétaires fonciers du quartier d'habitation et le balayage et le service hivernal est assuré par la commune à bien plaisir.

La commune souhaite reprendre l'infrastructure (routes et canalisations) au domaine public de manière à en assurer l'entretien à long terme.

Un plan est ensuite présenté dans le but de montrer le tracé exact :

5. Reprise au domaine public de l'Impasse du Verger



Seule la route est reprise, la place de parc n'est pas comprise dans cette reprise.

Selon les contrôles effectués par les copropriétaires, les installations datent d'une trentaine d'années et peuvent être considérées dans un état satisfaisant. L'état de la route, des bordures et de la végétation a été vérifié par la commune.

La commune reprend cet objet pour CHF 0,-- mais prendra en charge les frais relatifs au verbal de division du géomètre ainsi que de l'inscription au registre foncier.

Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Nicolas Favre pour la lecture du rapport de la commission financière :

« La Commission financière a pris acte que la commune a procédé aux contrôles relatifs à l'état du revêtement de la route et aux canalisations.

La Commission financière vous demande d'accepter la reprise.

Avry, le 17 décembre 2014

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

Au vote, l'assemblée accepte la reprise au domaine public de l'Impasse du Verger par 113 oui et 1 abstention.

6 Informations du Conseil communal

M. Benoît Piller transmet une information concernant l'étude de fusion des communes de Sarine-Ouest. Il s'agirait d'une fusion de dix communes avec 12'500 habitants.



Un rapport de fusion sera mis à disposition des citoyens au début janvier 2015. Deux soirées de présentations officielles auront lieu au CO d'Avry-sur-Matran les 24 et 25 février 2015 et un vote consultatif sera organisé, si toutes les communes donnent leur accord, le 8 mars 2015.

Une étude de fusion parallèle a également été effectuée pour Avry-Matran. Une soirée de présentation sera également fixée en février 2015. Un vote consultatif sera proposé en principe le même jour que pour Sarine-Ouest, soit le 8 mars 2015.

M. Daniel Schafer transmet des informations concernant le nouveau bâtiment scolaire. La construction sera achevée à fin janvier 2015 et le déménagement dans les nouvelles salles de classe sera organisé entre les 2 et 23 février 2015.

Du coût brut du projet devisé à CHF 11'090'680.--, montant voté le 14 décembre 2011, résulte une réserve non utilisée de CHF 366'000.-- auquel s'est rajouté aujourd'hui CHF 8'000.--.

L'inauguration aura lieu le vendredi 24 avril 2015 à 16h00 (partie officielle) et le bâtiment sera ouvert au public le samedi 25 avril 2015.

M. Schafer profite de remercier les membres de la commission de bâtisse pour tout leur travail.

Il est également communiqué que le concert des Rois est fixé au dimanche 4 janvier 2015 à 17h avec Mme Christel Sautaux, accordéoniste et M. J-Luc Waeber au baryton.

7 Divers

M. Dessibourg intervient au sujet de la fusion de Sarine-Ouest. Il est surpris de l'attentisme du Conseil communal d'Avry et se demande pourquoi notre conseil communal ne s'engage pas plus. D'autres communes de Sarine-Ouest telles qu'Autigny, Prez-vers-Noréaz, se sont prononcées en faveur de la fusion dans le cadre de leur assemblée communale. M. Dessibourg rappelle les avantages au niveau des transports, le social, l'eau, le CO... En refusant, notre commune s'isolerait et mettrait en péril toutes les ententes réalisées ces dernières années. Du point de vue politique, un conseil général pourrait représenter au mieux les intérêts des citoyens. Il relève que l'esprit de Sarine-Ouest existe avec les

premiers élèves du CO qui ont 25 ans maintenant et qui participent dans les sociétés, entreprises et autres.

M. Laurent Dessibourg souhaite que le Conseil communal qui avait soutenu le projet du préfet cesse de courir après deux mariées à la fois et qu'il se prononce rapidement par un communiqué officiel pour la fusion de Sarine-Ouest.

M. Piller rappelle que le conseil avait soutenu le plan du Préfet, mais, suite à une pétition déposée par des citoyens, une étude parallèle a été décidée pour Avry-Matran. Notre Conseil communal a accepté le rapport de Sarine-Ouest et le principe du vote consultatif, mais ne s'est pas encore déterminé pour l'une ou l'autre des fusions.

M. Jean-Claude Genilloud se réfère aux propos de M. Dessibourg et met en exergue le conseil général. Il invite le Conseil communal à en débattre lors de la prochaine assemblée communale après s'être positionné.

L'assemblée est informée que le Conseil communal a déjà décidé de proposer le Conseil général si aucune des deux fusions ne devait aboutir.

M. Martin Nussbaumer soulève un bruit qui court concernant un projet de constructions de 5 immeubles. Il est communiqué que le projet n'est pas accepté en l'état, en regard de notre PAL bloqué en ce moment en raison de la nouvelle LAT.

La parole n'étant plus demandée, M. Piller remercie l'assemblée pour sa participation et convie les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 23h05.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Benoît Piller

L'Administratrice

Nicole Maillard

